Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261106-D202611109-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT.

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	27/10/2026

2026 11 109 Marchés publics - Opération de rénovation du 1er étage de la mairie - Avenant n° 1 au lot n° 06 « Revêtements de sols » (entreprise LAIZE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 202603011 en date du 3 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a attribué les différents lots de travaux relatifs à l'opération « Rénovation du 1er étage de la mairie ».

Il rappelle notamment que le lot n° 06 « Revêtements de sols » a été attribué à l'entreprise Michel LAIZE, de Romagné (35), pour un montant de 11 313,08 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire de supprimer certaines prestations initialement prévues pour le plancher, compte tenu de la réalisation d'un solivage et d'un plancher neufs, à la suite de la démolition du plancher existant.

L'entreprise Michel LAIZE a ainsi présenté un avenant n° 1, correspondant au devis de moins-value n° 2610424, pour un montant de – 4 875,64 € HT.

Le montant initial du marché étant de 11 313,08 € HT et la moins-value s'élevant à 4 875,64 € HT, le nouveau montant du lot n° 06 « Revêtements de sols » est donc ramené à 6 437,44 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant n° 1, correspondant au devis de moins-value n° 2610424, présenté par l'entreprise Michel LAIZE, pour un montant de – 4 875,64 € HT ;**
- **PORTE le montant du lot n° 06 « Revêtements de sols » de 11 313,08 € HT à 6 437,44 € HT ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 06/11/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.